

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION  
DES SERVICES D'ARCHITECTURE.

BUREAU  
DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Inventaire supplémentaire.

ÉTAT FRANÇAIS.

ARRÊTÉ.

Ministre  
LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE ET À LA JEUNESSE

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927; vu l'arrêté du 10 août 1942 pris en application de la loi du 11 juillet 1942

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

la façade de l'Hôtel de Pourques sis à Montpellier (Hérault)

appartenant à Madame la Vicomtesse d'Adhémar

est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de Montpellier ainsi qu'à la propriétaire Madame la Vicomtesse d'Adhémar, habitant l'Hôtel de Pourques, à Montpellier

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 25 Septembre 1942

PAR AUTORISATION

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

DES BEAUX-ARTS

T. S. V. P.

signé L. HAUTECLÈVE

Département :  
HERAULT

Commune :  
MONTPELLIER

Section : HT  
Feuille : 000 HT 01

Échelle d'origine : 1/500  
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 17/06/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
MONTPELLIER  
Centre administratif CHAPTAL 34953  
34953 MONTPELLIER Cedex 02  
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

